

Séance du 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juin à 20h, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Lyne ELETUFE, Maire.

Présents : Mme Eletufe, De Almeida, Carle, Dorion, Boyaval, Petit, Minet, Turpin, Dupont, Martins, Huet.

Absents excusés : Mme Sauvé a donné procuration à Mme Dupont

Mme Gigaut a donné procuration à Mme De Almeida

M. Leroy a donné procuration à Mme Dorion

Absents : M. Fernandes, Mme Lamarre, M. Bernard, M. Papin, M. Carbonnier.

Monsieur Huet a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1. Tirage au sort du Jury d'assises.

Le tirage au sort du Jury d'assises a été effectué à partir de la liste électorale. Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

- Douchet épouse Rousseau Delphine
- Rocher Adrien
- De Oliveira Manuel
- Fouache épouse Boubet Céline
- Hubin Sophie
- Wattebled Mario

2. Rythmes scolaires

A l'unanimité, le conseil municipal décide de revenir aux rythmes de 4 jours d'école par semaine soit lundi-mardi-jeudi-vendredi aux horaires suivants : 9h-12h et 13h45-16h45 à compter du 1^{er} septembre 2017.

3. Approbation de la convention d'offre de concours avec la société SEPE Grand Champ.

La Société d'exploitation du Parc éolien GRAND CHAMP dispose ou va disposer des droits nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien GRAND CHAMP composé de 4 machines dont 2 machines sur le territoire de la commune.

L'accès à ce parc éolien se fait par des chemins ruraux et communaux et au pied de chaque éolienne se trouve une aire de grutage. L'exploitant du parc a informé le Conseil municipal de son besoin de toujours pouvoir accéder au Parc Eolien, même en cas de chutes de neige, afin d'assurer la maintenance et l'entretien des aérogénérateurs. Par conséquent, les voies d'accès et aires de grutage doivent toujours être tenues dans un état de viabilité approprié.

C'est la raison pour laquelle la Société SEPE GRAND CHAMP a proposé à la Commune de contribuer - par le biais d'une offre de concours- au financement du travail public consistant à maintenir en permanence, même en cas de chutes de neige, les voies d'accès dans un état de viabilité approprié pour permettre l'accès aux fins d'entretien et de maintenance du Parc Eolien GRAND CHAMP par le biais d'une offre de concours.

La convention d'offre de concours proposée consiste au versement d'une somme forfaitaire annuelle de 762€ (sept cent soixante-deux euros) par Mégawatt installé et exploité.

Le projet de convention d'offre de concours a été présenté aux membres du Conseil municipal et est joint à la présente délibération.

Madame le Maire soumet à approbation du Conseil municipal le projet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention d'offre de concours de la société SEPE GRAND CHAMP pour l'entretien des voies d'accès au parc éolien LE GRAND CHAMP, aux conditions décrites dans le projet de convention annexé ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

4. Scolarisation des enfants domiciliés hors de la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter une réponse identique pour les demandes de scolarisation des enfants habitants hors commune.

La décision est valable pour toute la fratrie.

A la majorité, le conseil municipal décide d'accepter pour l'instant les enfants des villages extérieurs.

5. Loyer ancienne Mairie – 10, rue Philippe Louis

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal à la majorité décide de pouvoir louer les locaux de l'ancienne Mairie à une association au prix de 200€/mois charges non comprises.

Madame le Maire est autorisée par le conseil municipal à :

-  signer le bail
-  encaisser les loyers

6. Travaux aménagement des rues Pasteur-Jean Martin-Cité Saint Jules

A l'unanimité le conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement des rues Pasteur – Dr Jean Martin – Cité Saint Jules.

Il s'agit de l'entreprise STPA – 80100 ABBEVILLE pour un prix de 346 915,07€ HT et 416 298,08€ TTC.

Madame le Maire est autorisée à :

-  signer le marché et tout document se rapportant à cette affaire
-  à mettre en paiement les factures concernant le marché.

7. Tableau des effectifs

A l'unanimité le conseil municipal décide de créer les postes suivants :

- ✚ 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2017
- ✚ 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/06/2017 (35/35^{ème})
- ✚ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/06/2017 (35/35^{ème})
- ✚ 1 poste d'agent d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/06/2017 (35/35^{ème})
- ✚ 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/01/2017 (35/35^{ème})

8. Subventions

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme de 2554,10 € au Comité des fêtes.

9. Désaffectation et déclassement de la parcelle ZB 291

Mme le Maire informe l'assemblée que la parcelle communale cadastrée ZB 291 peut être vendue pour la construction. Sa superficie est de 515m². Cependant, pour ce faire, il convient de désaffecter la parcelle et de la déclasser du domaine public communal.

En effet, ladite parcelle était affectée jusqu'à présent en espaces verts. Ce déclassement du domaine public communal n'a pas pour effet de déstructurer les espaces verts existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désaffecter la parcelle susvisée et de la déclasser de l'emprise concernée pour permettre sa cession.

10. Achat de terrain rue du Général de Gaulle AC 344

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à acquérir pour la commune la parcelle AC 344 d'une superficie d'environ 100m² au prix de 7€/m².

Mme le Maire est autorisée à signer l'acte d'achat et de mettre en paiement la somme due.

11. Contrat Butagaz

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien pour la cantine scolaire. Ce contrat est prévu pour une durée de 5 ans.

12. Contrat de maîtrise d'œuvre – Aire de camping-car

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI pour l'aménagement d'une aire de camping-car pour la somme de 12 450€ HT et 14 940€ TTC.

Questions diverses

- Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la croix rouge pour la subvention.
- Madame le Maire informe que les transformateurs électriques seront joints avec des scènes champêtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Les membres présents,